

ENTREPRISE INDIVIDUELLE A RESPONSABILITE LIMITEE

1) Programme de garantie SIAGI

L'intervention de la SIAGI est subordonnée à l'absence de sûreté personnelle ou de sûreté réelle donnée par l'entrepreneur et son conjoint en dehors du patrimoine affecté.

	SIAGI		SIAGI FEI	
	Montant des crédits	Quotité risque ⁽³⁾	Montant des crédits	Quotité risque
Création ⁽¹⁾	jusqu'à 4 000 000 €	50% dans la limite de 125 000 € de risque	Sans objet	
Reprise	jusqu'à 4 000 000 €	50% dans la limite de 400 000 € de risque	500 000 €	60 %
Développement	jusqu'à 4 000 000 €	50% dans la limite de 400 000 € de risque	500 000 €	60%
Garantie des crédits existants ⁽²⁾	jusqu'à 1 000 000 €	50% dans la limite de 400 000 € de risque	Sans objet	

(1) Une EIRL est considérée en création ou en reprise par 1^{ère} installation pendant les 12 mois qui suivent la date de début de son activité.

(2) Le concours initial doit avoir financé un programme éligible à la garantie SIAGI, ne pas présenter d'incident de paiement et être débloqué depuis 2 ans au moins (cf fiche technique Garantie Rebond).

(3) Dans le cadre des accords mis en place avec les collectivités territoriales, la quotité peut être portée à 70% voire 80%.

2) Programme de co-garantie SIAGI-Bpifrance

Qu'il s'agisse d'une création ou d'une transformation d'EIRL, l'intervention de la SIAGI et de Bpifrance est subordonnée à l'absence de sûreté personnelle ou de sûreté réelle donnée par l'entrepreneur et son conjoint en dehors du patrimoine affecté.

	Montant des crédits	Quotité risque ⁽¹⁾
Création ⁽²⁾	jusqu'à 250 000€	Jusqu'à 80% SIAGI 20% à 30% Bpifrance 50% maximum
Reprise par 1ère installation ⁽²⁾	jusqu'à 400 000€	Jusqu' 70% SIAGI 20% à 40% Bpifrance 30% maximum
Transmission et développement	jusqu'à 400 000€	Jusqu'à 70% SIAGI 20% à 40% Bpifrance 30% maximum

(1) Quotité risque souhaitée par l'établissement bancaire. La modularité de la quotité SIAGI s'envisage dans le cadre de l'intervention d'un co ou contre-garant.

(2) Une EIRL est considérée en création ou en reprise par 1^{ère} installation pendant les 12 mois qui suivent la date de début de son activité.